

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de la SAVOIE

Mairie de la Chapelle du Mont du Chat

Tél: 04 79 25 20 34 — Courriel: <u>chapellemontduchat@gmail.com</u> 192 rue du Solan — chef lieu — 73370 La Chapelle du Mont du Chat



Date de la convocation 19/06/2024 Séance du lundi 24 juin 2024

10 Membres en exercice / quorum : 6

06 Membres présents

02 pouvoirs

08 Membres votants

L'an deux mil vingt quatre et le vingt quatre juin à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de M. Bruno MORIN, Maire.

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil municipal. Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme une suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte rendu des séances du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 09 juin 2022 que la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera effectué sous forme électronique sur le site de la commune.

N°	DELIBERATIONS/Objet	Décision
022-2024.06.24	FORET COMMUNALE Réévaluation du CONTRAT DE PRÊT sous forme de travaux N°1664	Approuvée à l'unanimité
	auprès du Fonds Forestier National (FFN)	
	Remboursement anticipé – Régularisation comptable	
023-2024.06.24	FORET COMMUNALE	Approuvée à l'unanimité
	Réfection de Piste forestière / Massif de La Charve	
	Demande de subvention auprès du Département de la Savoie	
024-2024.06.24	TRAVAUX Eclairage Public	Approuvée à l'unanimité
	Fourniture & pose de lampadaires publics solaires autonomes	
	Demande de subvention auprès du SDES	

